PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

JEUNES EN LIBRAIRIE EN PAYS DE LA LOIRE

APPEL À PROJETS 2025-2026

pour les CFA, MFR
de la région Pays de la Loire

Présentation :

Jeunes en librairie est un programme d'éducation artistique et culturelle en direction des lycéens et apprentis de toutes filières, et soutient des projets portés par des membres de la communauté éducative et des professionnels du livre, en particulier des libraires.

Ce projet régional a pour ambition de sensibiliser les élèves à l'ensemble de la chaîne du livre. *Jeunes en Librairie* présente l'originalité de lier des objectifs pédagogiques et culturels, tout en prenant en compte les impératifs économiques propres à ce secteur si particulier du livre.

Jeunes en librairie est co-financé par l'État (Direction Régionales des Affaires Culturelles, DRAC) et la SOFIA.

Objectifs pédagogiques et culturels :

- Promouvoir l'accès au livre et la lecture auprès des jeunes prioritairement dans les établissements en zones d'éducation prioritaires ou rurales
- Favoriser l'autonomie et l'esprit critique dans la lecture et le choix des livres
- Transmettre aux jeunes une meilleure connaissance de la chaîne du livre, de sa régulation spécifique (prix unique du livre, droits d'auteur), de son organisation et du rôle de chacun de ses acteurs
- Familiariser les jeunes aux lieux spécifiques que sont les librairies et leur agencement, pour in fine encourager la fréquentation et l'achat de livres en librairies.

Les actions déployées :

La relation avec un libraire est au cœur du projet *Jeunes en librairie*. Elle prend la forme de deux rencontres :

- Le libraire vient en classe présenter son métier, sa librairie, la chaine du livre, le prix unique du livre, l'importance des droits d'auteur, les différences entre les canaux de distribution (librairies, grandes surfaces spécialisées ou non, sites de vente en ligne, etc.).
- Une visite de la librairie partenaire est organisée, au cours de laquelle les élèves choisissent et achètent leurs propres livres. Le nombre d'élèves et la taille de la librairie peuvent conduire à réaliser plusieurs visites, par exemple par demi-groupes d'une classe.

Ces actions aboutissent à accorder à chaque élève un crédit de 20 euros, à utiliser dans les librairies indépendantes des Pays de la Loire. Afin d'enrichir ce parcours de découverte, d'autres interventions de professionnels de la chaîne du livre sont recommandées (auteur, éditeur, imprimeur, graphiste, bibliothécaire, ...).

Rôles des parties prenantes :

<u>L'ALIP (Association des Librairies Indépendantes des Pays de la Loire) est l'opérateur du projet</u>

-Suivi des dossiers et des échanges avec les libraires
-Aide à la conception des projets avec les établissements scolaires
-Sélection des projets
-Accompagnement des interventions des libraires et des autres acteurs du livre
-Organisation d'une tournée d'auteur.ices Jeunes en librairie au profit des établissements scolaires sélectionnés
-Suivi des conventions de partenariats avec les établissements sélectionnés
-Communication sur les actions mises en place dans le cadre du programme
-Organisation du financement des actions *Jeunes en librairie*
-Gestion globale des bons d'achat des livres
-Suivi administratif et budgétaire du programme
-Bilan et évaluation du programme

<u>La DRAC Pays de la Loire</u>
-Cofinancement du programme
-Coordination des parties prenantes du programme
-Sélection des projets

<u>La DRAEAC (Délégation Régionale Académique à l'Éducation Culturelle et à l'Action Artistique et Culturelle) de l'Académie de Nantes</u>
-Relais de l'appel à projet auprès des établissements scolaires
-Suivi des dossiers et échanges avec les établissements scolaires, les enseignants, etc.
-Aide à la conception pédagogique des projets avec les établissements scolaires
- Sélection des projets

Conception des projets :

Les projets sont conçus pour une classe ou un groupe classe par les enseignants et professeurs documentalistes (ou formateurs, moniteurs le cas échéant), en partenariat avec un libraire. Les enseignants et professeurs documentalistes doivent obtenir l'accord formel de la librairie partenaire en vue de déposer leur dossier. Il s'agit donc de binômes entre une équipe pédagogique d'une classe (un ou plusieurs professeurs) et une librairie de proximité.

Les interventions des acteurs de l'ensemble de la chaîne du livre autres que les librairies sont fortement encouragées à intégrer le projet. Le libraire et l'ALIP peuvent conseiller l'équipe éducative à cet effet. Exemples d'actions : des rencontres d'auteurs, d'illustrateurs ou d'autres acteurs de la chaîne du livre, mais également des ateliers d'écriture, d'illustration, de traduction, de correction, la rédaction de coups de cœur ou de conseils de lecture, des productions numériques, des lectures ou des comités de lecture, des mises en place de vitrine, d'exposition de textes ou de photographies, la conception de marque-pages ou d'une couverture de livre, la confection de livres d'art, etc...

Il est préférable que les projets soient adaptés à la diversité des élèves afin que ces derniers, en particulier en filière professionnelle ou dans des Centres de Formation d'Apprentis, se sentent impliqués.

Établissements scolaires éligibles :

Les enseignants souhaitant porter un projet *Jeunes en librairie* peuvent déposer une demande s'ils enseignent dans les établissements scolaires suivants :
-CFA
- MFR

Projets sélectionnés :

Les projets sont sélectionnés par le comité de pilotage composé de la DRAC Pays de la Loire, la Région des Pays de la Loire, la DRAEAC de l'Académie de Nantes et de l'ALIP.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Le projet ne doit concerner qu'une classe par établissement
- La priorité est donnée aux nouveaux entrants dans le dispositif
- Une attention particulière sera faite aux territoires prioritaires (territoire isolé, REP)
- La qualité pédagogique et culturelle du projet d'EAC présenté (parcours métiers du livre avec différents acteurs de la chaîne du livre)
- **Pour un renouvellement de demande, il est impératif d'avoir renseigné le bilan sur Adage**

Le comité de pilotage veillera à ce que les projets retenus permettent une répartition géographique équilibrée entre les 5 départements de la région

Financement des projets :

Les projets sélectionnés par le comité de pilotage sont accompagnés financièrement par l'ALIP.
L'ALIP finance ainsi :

- Les bons d'achat de livres à hauteur de 20€ par élève
- Les interventions d'acteurs du livre autre que le libraire (éditeur, graphiste, imprimeur, relieur...) selon un forfait de 150 euros par classe
- Les rencontres d'auteur.ices dans le cadre de la tournée qu'elle organise

Restent à la charge des établissements :

- Le déplacement en classe des intervenants
- Les déplacements des élèves dans la librairie
- Les autres frais liés au projet (ex : achat de livres pour le CDI ou fournitures)

La part collective du pass Culture peut compléter le financement des projets *Jeunes en librairie*. Pour la venue d'un auteur ou d'un illustrateur, un atelier de pratique artistique (écriture, illustration, lecture à voix haute...), un dossier complémentaire est à formaliser sur Adage.

Déroulement du projet :

1- Les enseignants prennent contact dès le début du projet avec une librairie indépendante proche de l'établissement afin de monter un partenariat avec le libraire. La liste complète des librairies indépendantes des Pays de la Loire est à retrouver sur Adage. Ils peuvent être accompagnés par l'ALIP pour trouver un autre acteur du livre à solliciter.
Une fois le partenariat établi avec la librairie, l'établissement fait signer le document d'engagement (disponible sur Adage) et le renvoie à l'ALIP.

2- Les enseignants peuvent inscrire leur projet Jeunes en librairie sur la plateforme ADAGE **jusqu'au 30 septembre 2025.**

3- Ils peuvent également renseigner un dossier de financement complémentaire Pass culture sur la plateforme ADAGE.

4- A l'automne, le comité de pilotage constitué des parties prenantes de ce dispositif, valide la sélection des projets retenus. Puis les établissements retenus reçoivent une convention de partenariat à signer et à retourner à l'ALIP.

5- Les enseignants font voter leur projet lors du conseil d'administration de l'établissement et signer la convention, ainsi que l'éventuelle participation financière de ce dernier.

6 - Les actions du projet se déroulent entre janvier et juin 2025, mise en place du projet : rencontre avec le libraire et visite de la librairie, autres interventions et rencontres en fonction du projet.

7- Bilan et évaluation à la fin du projet : les enseignants devront retourner leur bilan sur le déroulement de l'opération à l'ALIP et le déposer sur ADAGE pour la DRAEAC.

Contacts :

ALIP : Lise Martin, coordinatrice du programme Jeunes en librairie sur les Pays de la Loire
jeunesenlibrairie@librairies-alip.fr / 06.75.14.17.05
DRAEAC :
Béatrice Clergeau, coordinatrice académique DRAEAC Livre et lecture
beatrice.clergeau@ac-nantes.fr